

Compte rendu du Conseil municipal

du 30 mars 2023

Présents : Jean-Luc Coupat, Céline Picard, Mickaël Coupat, Amélie Laborde, Géraldine Faure, Marc Massacrier, Claude Chaizy-Alsac.

Les sujets suivants ont été examinés :

Comptes de l'année 2022

Le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2022 sont validés à l'unanimité ainsi que l'affectation des résultats.

***Pour mémoire** : le compte administratif est établi par la commune et le compte de gestion par la Trésorerie ; ils doivent être identiques à l'euro près.*

Taux d'imposition

- 26,20% pour le foncier bâti
- 49,06 % pour le foncier non bâti.
- 6,19% pour la taxe d'habitation.

***Pour mémoire** : les résidences principales ne sont plus soumises à la taxe d'habitation. Seules les résidences secondaires demeurent redevables.*

Les taux d'imposition de la commune restent inchangés, cependant la base fixée par les services fiscaux sera réévaluée pour tenir compte de l'inflation ce qui provoquera une hausse de la part communale de l'impôt (idem pour les autres collectivités)

Budget primitif 2023

Le budget est adopté à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement	307 473,65€
Dépenses d'investissement	337 322,55€
Dépenses totales	644 992,27€
Recettes de fonctionnement	307 473,55€
Recettes d'investissement	337 322,55€
Recettes totales	644 992,27€

Pour information : Parmi les dépenses prévues en 2023 citons :

- *La facture des travaux de l'église : 169 000€ (opérations non terminées en 2022 et reportées en 2023)*
- *L'achat et la maintenance d'un défibrillateur : 1700€ subventionné à hauteur de 750€ par le Conseil départemental)*
- *Changement du matériel informatique de la mairie : 1200€*
- *Achat de deux tables de camping : 1500€*
- *Enfouissement des réseaux les Salles/le Redondet : 9600€ (subventionnés à hauteur de 2 040,00€ par le Conseil départemental)*
- *Aménagement du village de la Faye 10 650,00€ (pris en charge par la section)*

Subventions aux associations

- Association des parents d'élèves de St Amant :100,00€
- Saint Eloysir : 300,00€
- Sté de Chasse : 130 00€
- Le Bon Saint Eloy : 200,00€
- CCAS : 20,00€

Participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires

- 2376,29 € pour 3 enfants scolarisés à St-Amant
- 1180,00€ pour un enfant scolarisé à Ambert

Questions diverses

Projet éolien

Une réunion des représentants des mairies de Fournols, Echandelys et St-Eloy ainsi que des représentants des sections concernées a eu lieu.

Il a été décidé que rien ne serait envisagé sans l'accord des membres des sections.

Aménagement des zones humides

Dans le cadre de la programmation de travaux du Contrat territorial de la Dore concernant le site de la Fontaine, les travaux ont été validés par les différents partenaires techniques et financiers et inscrits au CT pour l'année 2023.

Il est prévu de :

- Aménager à partir de la route un accès au premier parc de pâturage situé sur la parcelle B252 du SMGF,
- Créer un premier parc de pâturage (environ 0,4 ha) sur la partie la plus sèche de la parcelle B252 du SMGF, un deuxième parc de pâturage environ (0,5ha) sur la parcelle B282, toujours partie sèche,
- Implanter un passage à gué au sein de chacun des parcs du SMGF. L'objectif est de pouvoir créer un point d'abreuvement et permettre le franchissement du cours d'eau par les bêtes. Ils seront positionnés de manière que Céline Picard puisse découper la parcelle B575 de la commune en plusieurs parcs (principe de pâturage tournant),
- Mettre en défens le cours d'eau tout au long des parcs pour éviter la divagation des bêtes,
- Gérer la régénération d'épicéa au sein des parcelles du SMGF,
- Broyer les genets au sein de la parcelle B575 de la commune pour repartir sur une parcelle adaptée au pâturage.

Sur le site des sources du Miodet situé en parti sur des parcelles de la section des Amouillaux/Saint Eloy la Glacière, la programmation du CT intègre des travaux de restauration de zones humides.

Ces travaux s'articulent avec la gestion courante des boisements de ce secteur, gérée par l'ONF.

Une première coupe d'éclaircie gérée par l'ONF a eu lieu. En complément le Contrat prévoit de prendre en charge l'abattage manuel de certains arbres sur la partie la plus humide du site, ainsi que l'implantation de deux barrages (planche en travers d'un des drains principaux) pour restaurer une partie des fonctions hydrauliques du site.

Une convention qui devra également être signée entre la commune et le parc.

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.

Elle pourrait avoir lieu le dimanche 7 mai en fonction des disponibilités des sapeur-pompier de St-Amant.

Manœuvres militaires

Le régiment du génie d'Issoire effectuera des manœuvres sur le territoire de la commune du 22 au 26 mai 2023.

Nettoyage et peinture de la porte du cimetière

Le devis s'élève à 500€

Éclairage du bourg

Le conseil constate que l'éclairage du centre du bourg ne fonctionne pas.

L'enfouissement des réseaux dans la partie du bourg ou il n'est pas réalisé est envisagé.

Stérilisation des chats

On constate une prolifération des chats aux Amouillaux. Les services du SACPA de Gerzat dont la commune est adhérente sera contacté par la mairie afin d'étudier les modalités de la stérilisation des animaux.

